

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 janvier 2021

Présents : Nicolas FEDOU – Anne-Marie ROBERT – Gilles VIEULLES – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Joël OULIE – Magali FLAGEL– Jacqueline CALASTRENG – Thomas PORTIER – Stéphane CALGARO – Pierre MAFFRE - Alice VICTOIRE BOSC – Robert GIUSTI

Absents excusés (avec procuration) Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Magali FLAGEL) – Rose Marie MELENDO (procuration à Gilles VIEULLES) – Régis ARTIS (procuration à Nicolas FEDOU)

Absents excusés (sans procuration) :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction de la Maison des Sports du stade Raymond CASTELLE

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal le projet de construction de la Maison des Sports du stade Raymond CASTELLE.

Le stade municipal connaît une forte fréquentation des associations sportives villenouvelloises telles que le club de Rugby, le club de foot Loisirs, le club de foot féminin, l'école de rugby et l'école de foot. Au vu des activités sportives s'effectuant au stade, la construction d'un bâtiment permettant l'organisation des manifestations sportives s'est avérée nécessaire.

Dans l'attente de la publication du marché public le maître d'œuvre a effectué un estimatif de l'opération. Le montant total des travaux est estimé 336 553,40 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de réaliser la construction de la Maison des Sports dont le montant total des travaux est estimé à 336 553,40 euros hors taxe.
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2021.
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux.

- Demande au Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Conseil Départemental pour demander cette subvention.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction d'une passerelle piétonnière traversant le cours d'eau du Merderic

Monsieur le Maire indique la nécessité de sécuriser la zone piétonne longeant la RD813 par la création d'une passerelle traversant le Merderic.

Le montant total des travaux s'élève à 36 701.00 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux de construction d'une passerelle traversant le Merderic dont le montant total des travaux est estimé à 36 701,00 euros hors taxe.
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2021.
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux.
- Demande au Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Conseil Départemental pour demander cette subvention.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement extérieur de la zone sportive de Villenouvelle

Madame Magali FLAGEL, 3^{ème} Adjointe, expose à l'ensemble du conseil municipal le projet d'aménagement de la zone sportive de Villenouvelle travaillé dans le cadre d'un groupe de travail composé de plusieurs commissions communales (Jeunesse, Cadre de Vie et Travaux).

L'objectif de ce projet est d'offrir une zone sportive sécurisée avec un équipement sportif de qualité, aux normes récentes et permettant une accessibilité optimisée pour tous les usagers. Il s'adresse à un public intergénérationnel : adolescents, adultes et seniors.

Le montant total des travaux est estimé 94 632.40 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'effectuer des travaux pour l'aménagement extérieur de la zone sportive de Villeneuve pour un montant de 94 632.40 euros hors taxe.
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2021.
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux.
- Demande au Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Conseil Départemental pour demander cette subvention.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – SDEHG : Ouverture d'une enveloppe financière prévisionnelle annuelle pour les petits travaux urgents valable pour le mandat

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – TERRES DU LAURAGAIS : Mise à disposition d'un fonctionnaire de la communauté de communes des Terres du Lauragais d'une commune membre

Continuant la séance, Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes CAP Lauragais proposait à ses communes membres la mise à disposition d'un éducateur des activités physiques et sportives et que la Commune de Villeneuve avait adhéré à ce service.

Il propose aux membres présents de prolonger cette convention de mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans proposée par la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Il donne ensuite lecture du projet de convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la mise à disposition par la Communauté de Communes des Terres du Lauragais d'un éducateur des activités physiques et sportives, pendant une durée de 3 ans, dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette affaire et notamment la convention de mise à disposition,

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – RESSOURCES HUMAINES : Fixation des taux promus/promouvables dans le cadre des avancements de grade

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK, Adjointe en charge des Ressources Humaines indique que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le taux est fixé à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7 – RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au service emploi-missions temporaires du centre de gestion de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion du service emploi – missions temporaires. Ce service propose aux collectivités et établissements territoriaux qui le demandent du personnel compétent pour recruter temporairement des agents contractuels ou effectuer des remplacements de fonctionnaires ou d'agents contractuels. Pour chaque demande de mission temporaire, le centre de gestion établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité et ce dernier. Le centre de gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant et établira un contrat de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service emploi - missions temporaires du centre de gestion de la Haute-Garonne et de mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19h45.